



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 60443

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives préoccupations des professionnels quant à la situation de l'audiovisuel public. Malgré les espoirs suscités par la loi sur l'audiovisuel (2 août 2000), il apparaît que, contrairement aux grands groupes privés, France Télévision n'est maître d'oeuvre d'aucun bouquet satellite ni d'aucun réseau câblé. Selon les spécialistes, le groupe public devrait impérativement être présent sur une autre technologie en disposant d'au moins deux multiplexes du futur réseau numérique terrestre hertzien. Une telle perspective doit entraîner un financement par un budget spécifique et pluriannuel de l'Etat, selon une enveloppe estimée de 8 à 10 milliards de francs. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger la ministre de la culture et de la communication, sur la politique de diversification de France Télévision, notamment dans la perspective du développement de la télévision numérique hertzienne. Le Gouvernement a pris le 28 mars dernier une décision concernant les projets du service public dans le cadre de la télévision numérique de terre. Afin de permettre le respect du calendrier fixé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, pour le lancement des appels à candidatures en juillet prochain, il convenait en effet de définir la place de la télévision publique au sein de ce nouveau mode de diffusion. Trois projets du groupe ont ainsi reçu le soutien des pouvoirs publics. Premièrement, une chaîne d'information continue permettra, en synergie avec les équipes des rédactions de France 2 et France 3, de renforcer une des missions centrales du service public qui est de développer une information de référence. Deuxièmement, des chaînes régionales de plein exercice, qui seront à terme au nombre de huit, seront créées. Enfin, le troisième projet, auquel Arte-France est appelée à participer, apportera un service très attendu par les téléspectateurs. Il reposera, en effet, sur la multidiffusion des programmes du service public associée à la création de programmes de rendez-vous spécifiques avec le public. Un financement prévu sous la forme d'une dotation exceptionnelle d'un milliard de francs inscrite dans le contrat d'objectifs et de moyens du groupe audiovisuel public permettra à France Télévision de compléter ainsi son offre de programmes par trois nouvelles chaînes spécifiques. Cet engagement des pouvoirs publics permettra d'assurer un déploiement de l'offre de programmes de l'audiovisuel public, et de fixer aux sociétés de France Télévision un horizon de développement pour les années à venir.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60443

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2518

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3979